



## → Idées +

Newsletter n°17 – sept oct 2015

### L'UCIA de Crest mise sur Facebook

Les clients peuvent y trouver bien sûr les informations à propos des animations de Crest, mais surtout celles des commerçants : promotions, menu de la semaine, photo de la nouvelle collection ou du gâteau du jour, etc. La page est actuellement alimentée par une bénévole à qui les commerçants font passer infos et photos. Elle s'appuie également sur l'abonnement aux pages Facebook des adhérents pour nourrir celle de l'UCIA. De l'avis d'Aurélié Mey, la présidente de l'UCIA : « l'outil Facebook est très utile pour illustrer la vitalité et la diversité de l'offre commerciale de Crest. En 2016, nous prévoyons d'ailleurs de la rendre encore plus efficace. »

[\[accéder à la page\]](#)

**A noter** : en 2016, des ateliers « utilisez Facebook au mieux pour promouvoir votre offre commerciale » seront organisés par la CCI.

### Valorisez votre poids économique auprès de vos partenaires

Dans vos discussions avec vos partenaires (commune ou sponsors), il peut être utile de vous appuyer sur le poids que représentent les commerces dans la vie économique de votre commune.

Nous pouvons vous fournir **une fiche technique commerce** relative à votre commune comprenant :

- le nombre de commerces (dont le nombre de grandes surfaces), cafés, restaurants et services avec vitrine (comme les salons de coiffure, les assurances, etc.),
- et l'estimation du nombre d'emplois générés, salariés et non-salariés.

Cette fiche est disponible sur demande à [commerce@drome.cci.fr](mailto:commerce@drome.cci.fr).

Pour information, la Drôme compte 7 200 entreprises commerciales qui emploient 21 600 personnes (18 600 salariés et 3 000 non-salariés), soit 10.3% des emplois en Drôme en 2014.

## → A noter !

### Rencontres des Unions commerciales de Rhône-Alpes le lundi 19 octobre, à 15h30 à la CCI de région Rhône-Alpes à Lyon

Ces Rencontres ont pour objectif de mettre en valeur les bonnes pratiques engagées par quelques-unes des 600 unions commerciales de Rhône-Alpes.

Leurs témoignages seront regroupés autour de 3 grands thèmes : [\[Télécharger le programme\]](#)

- S'organiser pour réussir,
- Communiquer et choisir les bons outils,
- Les unions commerciales, acteurs de la dynamique des territoires.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous afin que puissions organiser au mieux le covoiturage des participants drômois. Tel 04 75 75 70 34

### Une offre de formation pour vos adhérents : la mallette du dirigeant 2015, c'est nouveau et pris en charge à 100% par l'Agefice

Cette formation est destinée aux dirigeants d'entreprise et aux conjoints collaborateurs qui relèvent de l'Agefice.

La Mallette se décline en deux thématiques de formation : « comptabilité - analyse financière - interprétation de tableaux de bord » ou « nouvelles technologies et compétences numériques ». [\[programme complet\]](#)

Grâce à la prise en charge Agefice, les adhérents de votre union commerciale peuvent participer à ces cycles de formation continue sans faire l'avance des frais.

La Mallette du dirigeant est donc **complètement gratuite** !

Contact : CCI Formation – 04 75 75 87 72 – [formationcontinue@drome.cci.fr](mailto:formationcontinue@drome.cci.fr)

### Authentification des billets de banque

En 2016, nous organiserons, en partenariat avec la Banque de France, des sessions de formation vous permettant de bien connaître les signes de sécurité des billets pour vous assurer de leur authenticité.

Nous ne manquerons pas de vous informer des dates de ces sessions dès que possible.

## → **Réglementation**

### **Nouvelle aide « TPE jeunes apprentis »**

Cette aide s'adresse aux entreprises de moins de 11 salariés pour le recrutement en contrat d'apprentissage, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, d'un jeune de moins de 18 ans.

C'est une aide forfaitaire de l'Etat, cumulable avec les autres dispositifs de primes et d'aides existantes. [\[pour en savoir plus\]](#)  
Elle est fixée à 1 100 € par trimestre d'exécution du contrat, dans la limite des 12 premiers mois : soit un total de 4 400 €.

**Pour vous accompagner dans votre projet** : Sandrine Camisuli – Centre de Formation des Apprentis – CCI – 04 75 75 87 14

### **Interdiction des sacs plastiques**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les commerçants ne pourront plus donner ou vendre à leurs clients des sacs de caisse en plastique à usage unique. Ils pourront leur remettre des sacs en plastique réutilisables ou des sacs en plastique biodégradable, ou encore des sacs en papier, en tissu ou toute autre matière biodégradable.

Et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, seront interdits les sacs en plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises dans le magasin comme les produits frais (fruits, légumes, poissons, fromages, etc.). Cette interdiction sera plus délicate à mettre en place. Les alternatives autorisées seront les sacs en papier ou des sacs en plastique à usage unique compostables.

## → **Conjoncture commerce**

### **En août, l'activité du commerce de détail augmente légèrement +0.3%**

Au cours des mois de juin, juillet et août, l'activité globale s'améliore par rapport aux trois mois précédents, pénalisés par un mois de mars très en recul.

Les ventes de produits non alimentaires s'amplifient (+1.7%) car la majorité des produits est en hausse (électroménager, automobile neuve en particulier).

Les ventes de produits alimentaires s'accroissent (+1.9%). [\[lire la suite\]](#)

*Pour consulter les précédentes newsletters spéciales unions commerciales de la CCI de la Drôme* [\[Cliquer ici\]](#)

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme – **Service commerce** – tel 04 75 75 70

34 - [commerce@drome.cci.fr](mailto:commerce@drome.cci.fr)

